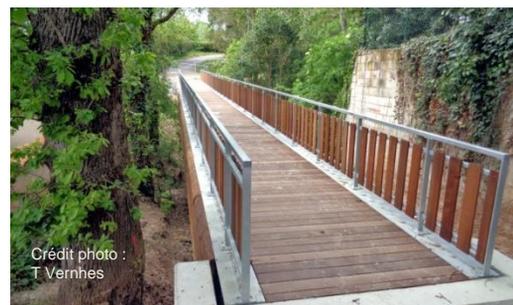
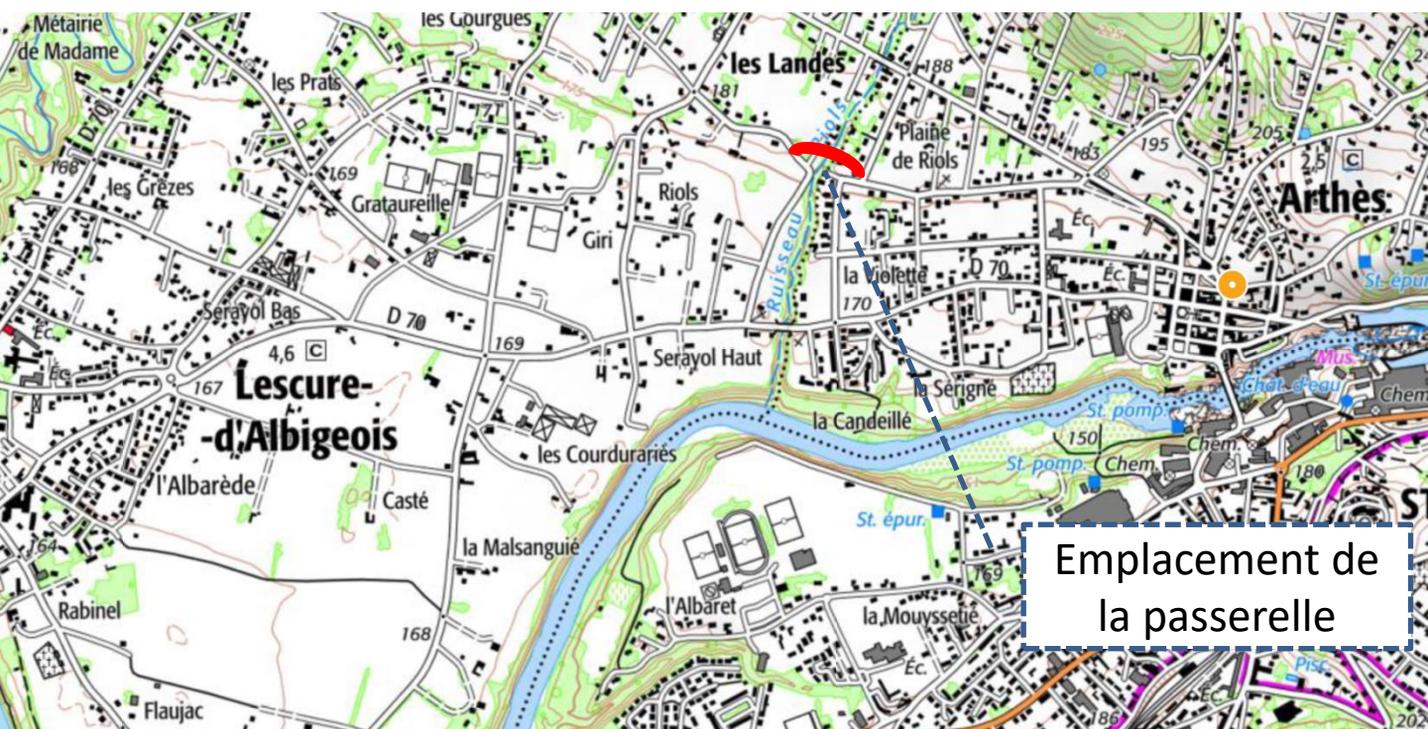




Bulletin municipal de la commune d'Arthès – 1^{er} semestre 2022



Crédit photo :
T Vernhes

Déplacements doux : la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a procédé à la mise en place de la passerelle enjambant le ruisseau du Riols. Une aubaine pour tous les amateurs de déplacements sécurisés permettant d'éviter les routes à fort trafic !

Festivités de la Saint Pierre



Vendredi 1^{er} juillet

21 h Pétanque en doublette

21 h Spectacle musical gratuit

avec ELK RIVER Musique Américaine des Appalaches



Samedi 2 juillet
« Arthésienne »



À partir de 9 heures à la salle polyvalente

21 h Repas ouvert à tous

Renseignements au 05 63 45 02 90 ou au 06 82 73 15 57

Dimanche 3 juillet

9 h Vide grenier Inscriptions Mairie 05 63 55 10 11

Restauration possible sur place

12 h Vin d'honneur offert par la Mairie

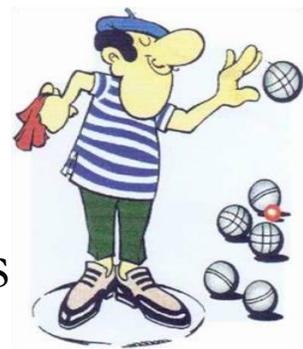


Lundi 4 juillet

12 h Repas tripoux 10 €

sur inscription au 05 63 45 02 90 avant le 1^{er} juillet

14 h 30 Pétanque en doublette en 4 parties



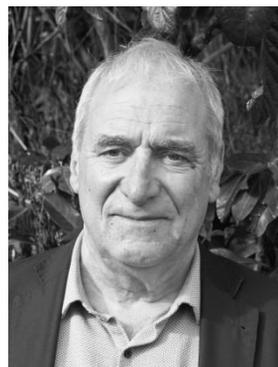
LE MOT DU MAIRE

Nous voilà revenus à une vie quasi normale, mais ces deux ans de pandémie ont laissé des traces (perte d'adhérents dans beaucoup d'associations, etc.).

Malgré un contexte difficile avec la baisse des dotations de l'État, nous devons positiver et aller de l'avant tout en respectant nos plans de financement.

Ces premiers mois certains travaux se sont terminés :

- ❖ placette du Village du Pré,
- ❖ enrochement et réfection de la plate-forme sous le place François Mitterrand,
- ❖ réseau séparatif des eaux pluviales et usées plaine de Laborie,
- ❖ dans le cadre des cheminements doux de l'agglomération de l'Albigeois, la passerelle reliant Arthès à Lescure est terminée, elle enjambe le ruisseau de Riols et fera le bonheur des promeneurs et cyclistes.



En ce qui concerne les projets immédiats et futurs :

- ❖ sécurisation du haut de la route de la Foun del Bayle,
- ❖ travaux dans l'église,
- ❖ aménagement d'un parc urbain (terrain reliant la route de Lescure et la rue Roquefeuil,
- ❖ réfection de la cour de l'école maternelle,
- ❖ « City Park » pour les enfants et adolescents,
- ❖ le projet tant attendu de la maison Senior est pratiquement finalisé (maison qui se situera plaine de Riols),
- ❖ lancement d'étude auprès des architectes pour la rénovation d'école.

Voilà les futurs travaux qui, espérons-le, amélioreront nos vies de tous les jours.

Dans le cadre de la résorption des « déserts médicaux » nous nous sommes inscrits auprès de la Région Occitanie pour, si possible, être éligible afin d'avoir des médecins via un centre de santé.

Enfin des festivités après deux ans d'interruption !

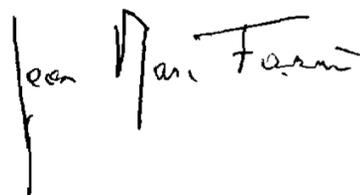
Nous vous donnons plusieurs rendez-vous : la fête de la Musique le 21 juin (40 ans cette année), les festivités de la Saint-Pierre dont l'Arthésienne qui se dérouleront les 1^{er}, 2, 3 et 4 juillet organisées par l'OMEPS.

Viendra ensuite le 13 juillet, le feu d'artifice sur notre très beau site du Saut de Sabo.

Venez nombreux à ces manifestations !

Le Maire

Jean-Marc FARRÉ



Le conseil municipal et moi-même, nous vous souhaitons un très bel été.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 1^{er} TOUR : 10 AVRIL 2022

	BU 1	BU2	TOTAL
INSCRITS	995	971	1966
ABSTENTIONS	177	168	345
VOTANTS	818	803	1621
BLANCS + ENV S BUL.	11	17	28
NULS	10	6	16
EXPRIMÉS	797	780	1577

Taux
abstention **17,55 %**
Taux
participation **82,45 %**

NOM DES Candidat(e)s	BU1	BU2	TOTAL	
Nathalie ARTHAUD	2	0	2	0,13 %
Fabien ROUSSEL	19	25	44	2,79 %
Emmanuel MACRON	211	181	392	24,86 %
Jean LASSALLE	57	52	109	6,91 %
Marine LE PEN	204	232	436	27,65 %
Éric ZEMMOUR	34	44	78	4,95 %
Jean-Luc MÉLENCHON	156	145	301	19,09 %
Anne HIDALGO	28	24	52	3,30 %
Yannick JADOT	24	22	46	2,92 %
Valérie PÉCRESSE	33	27	60	3,80 %
Philippe POUTOU	7	7	14	0,89 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN	22	21	43	2,73 %

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2^e TOUR : 24 AVRIL 2022

	BU 1	BU2	TOTAL
INSCRITS	993	971	1964
ABSTENTIONS	209	198	407
VOTANTS	784	773	1557
BLANCS + ENV S BUL.	53	60	113
NULS	40	27	67
EXPRIMÉS	691	686	1377

Taux
abstention **17,55 %**
Taux
participation **82,45 %**

NOM DES CANDIDATS	BU1	BU2	TOTAL	
Emmanuel MACRON	378	336	714	51,85 %
Marine LE PEN	313	350	663	48,15 %

BUDGET

COMMUNE D'ARTHÈS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

I – LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif prévisionnel retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le budget 2022 est voté le 7 avril 2022 par le Conseil Municipal.

Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi : de 8 h 15' à 12 h 15' et de 13 h 30' à 17 h 30').

Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) ; de l'autre la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir (constructions, aménagement, acquisitions ...)

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 053 342 € et les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 815 098 €.

BUDGET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 897 322,86 € pour un montant total de dépenses prévisionnelles qui s'élèvent à 2 053 342 €.

Charges à caractère général :

Ce chapitre (011) comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services pour un montant total de 525 145,90 €.

Charges de personnel :

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 837 500 €.
Cette masse salariale inclut les mises à disposition du personnel au SIVU ARTHÈS/LESCURE.

Autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) comprennent essentiellement la participation au SIVU Arthès/Lescure (285 000 €), les subventions aux associations (31 807,96 €) et la subvention au CCAS de 2 700 €. Ce poste de dépenses s'élève à 491 507,96 €.

Charges financières

Ce chapitre (66) s'élève à 4 669 € et correspond aux intérêts des emprunts en cours de la commune et ceux transférés à la communauté d'agglomération.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 633 342 € pour un montant total de recettes prévisionnelles qui s'élèvent à 2 053 342 € dont le résultat reporté de 400 000 €.

Produits des services, du domaine, et ventes diverses (chapitre 70)

Le montant prévisionnel est 124 500 € et comprend essentiellement la part des familles aux frais de restauration scolaire.

Impôts et Taxe (Chapitre 73)

Les recettes du chapitre (73) s'élèvent à 1 057 848,54 €. Elles se composent essentiellement des recettes issues des impôts locaux et de l'attribution de compensation versée par la C2A.
Cette dernière s'élève à 104 282,54 €.

La Fiscalité

Le produit fiscal attendu pour 2022 est évalué à 1 002 848,10 € environ en tenant compte des bases prévisionnelles et sans augmentation pour les taxes foncières bâties et non bâties (FB et FNB).

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ces recettes s'élèvent à 409 493 €.

Les recettes de ce chapitre proviennent essentiellement des dotations de l'État (DGF) en baisse d'année en année. Le montant estimatif de la DGF est de 151 776 € et la dotation de solidarité rurale « péréquation » est de 32 000 €.

BUDGET

Historique des
versements DGF
perçus par la
commune d'Arthès

DGF 2014 : 284 507 €
DGF 2015 : 248 712 €
DGF 2016 : 212 832 €
DGF 2017 : 188 020 €
DGF 2018 : 180 225 €
DGF 2019 : 171 197 €
DGF 2020 : 165 526 €
DGF 2021 : 157 497 €
DGF 2022 : 151 776 €

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial.

Le budget d'investissement d'une collectivité regroupe :

en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur ses structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

en recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (ex : FSIL, DETR, Département ...)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au BP 2022 s'élèvent à 715 115 €. Les dépenses financières (remboursement du capital) s'élèvent à 49 368 €, les restes à réaliser (30 615 €) soit un total de dépenses réelles d'investissement de 795 098 €.

Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont présentées ci –dessous :

Restes à réaliser : 30 615 €

Accessibilité Bâtiment : 20 000 €

Isolation Salle de Loisirs : 18 500 €

Cour École Maternelle : 19 000 €

Grosses réparations Église : 30 000 €

City Park et aménagement cheminement doux D70 vers cantine : 400 000 €

Grosses réparations écoles : 119 115 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement (budget 2021) reporté : 135 558,45 €

FCTVA : 90 000 €

Taxe d'aménagement : (TA) : montant attendu 40 683 € en fonction des permis de construire accordés.

BUDGET

Subventions d'investissement :

Les DETR (Dotations à l'Équipement des Territoires Ruraux) notifiées et inscrites au budget se décomposent comme suit :

Reste à réaliser : Solde DETR « grosses réparations salle de sports » : 89 019 €

DETR Accessibilité bâtiments : 2 858 €

DETR Isolation Salle des Loisirs : 8 803 €

DETR Cour École Maternelle : 6 042 €

Les DETR (Dotations Équipement des Territoires Ruraux) demandées pour les grosses réparations de l'église et le city parc sont non inscrites car non notifiées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMMUNE D'ARTHÈS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES ET RECETTES 2021 PAR CHAPITRE

DÉPENSES 2021

Chap. 011 : Charges à caractère général 383 714,98 €

Chap. 012 : Charges de personnel 674 561,50 €

Chap. 014 : Atténuation de produits 1 270,00 €

Chap. 65 : Autres Charges 408 095,44 €

Total Dépenses gestion courante 1 467 641,92 €

Chap. 66 : Charges financières 7 461,39 €

Chap. 67 : Charges exceptionnelles 7 153,26 €

Total Dépenses réelles de fonctionnement 1 482 256,57 €

Chap. 042 : Opérations d'ordre 168 637,73 €

TOTAL DÉPENSES 1 650 894,30 €

RECETTES 2021

Chap. 013 : Atténuation de charges 78 358,03 €

Chap. 70 : Produits des services 154 721,90 €

Chap. 73 : Impôts et taxes 1 058 957,47 €

Chap. 74 : Dotation, subventions 587 110,21 €

Chap. 75 : Autres produits gestion courante 1 851,46 €

Total recettes gestion courante 1 880 999,07 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Chap. 76 : Produits financiers	1 944,84 €
Chap. 77 : Produits exceptionnels	815,17 €
Total recettes réelles de fonctionnement	1 883 759,08 €
Chp 042 : Opérations d'ordre	15 679,93 €
TOTAL RECETTES	1 899 439,01 €
Recettes	1 899 439,01 €
Dépenses	1 650 894,30 €
Résultat exercice	248 544,71 €
Excédent antérieur reporté	362 824,29 €
Résultat clôture	611 369,00 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement (611 369€) sera affecté :

- 400 000 € art 002- section Fonctionnement, (excédent de fonctionnement reporté)
- le solde soit 211 369.00 € article 1068 – section investissement « réserves »

INVESTISSEMENT

DÉPENSES ET RECETTES 2021 PAR CHAPITRE

DÉPENSES 2021

Chap. 21: : immobilisations corporelles	30 575,52 €
Chap. 23 Immobilisation en cours	505 232,63 €
Total dépenses équipement	535 808,15 €

Chap. 16 : Emprunt	89 227,60 €
Total des dépenses financières	89 227,60 €

Total des dépenses réelles d'investissement 625 035,75 €

Chap. 040 : opération ordre	15 679,93 €
-----------------------------	-------------

Total des dépenses d'investissement 640 715,68 €

RECETTES 2021

Chap.10 : Dotations	44 807,63 €
Chap. 13 : Subventions	27 764,00 €
Chap. 16 : Emprunt	700,00 €
Chap. 27 : Autres Immobilisations financières	33 798,00 €

Total des recettes réelles d'investissement 107 069,63 €

Chap 040 : opération ordre	168 637,73 €
----------------------------	--------------

TOTAL RECETTES 275 707,36 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

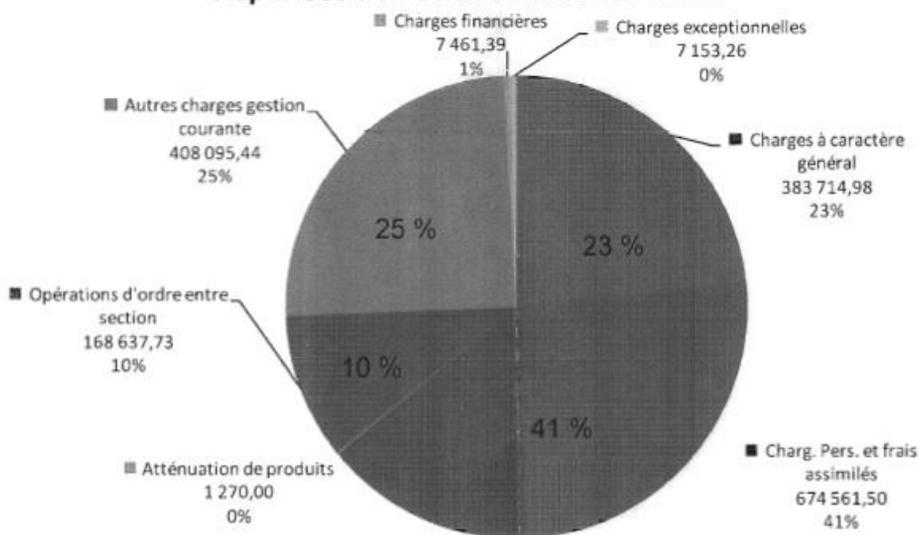
Recettes	275 707,36 €
Dépenses	640 715,68 €
Résultat exercice	- 365 008,32 €
Antérieur reporté	500 566,77 €
Résultat clôture	135 558,45 €

Restes à réaliser (Dépenses)	30 615,00 €
Restes à réaliser (Recettes)	89 019,00 €
Résultat définitif	193 962,45 €

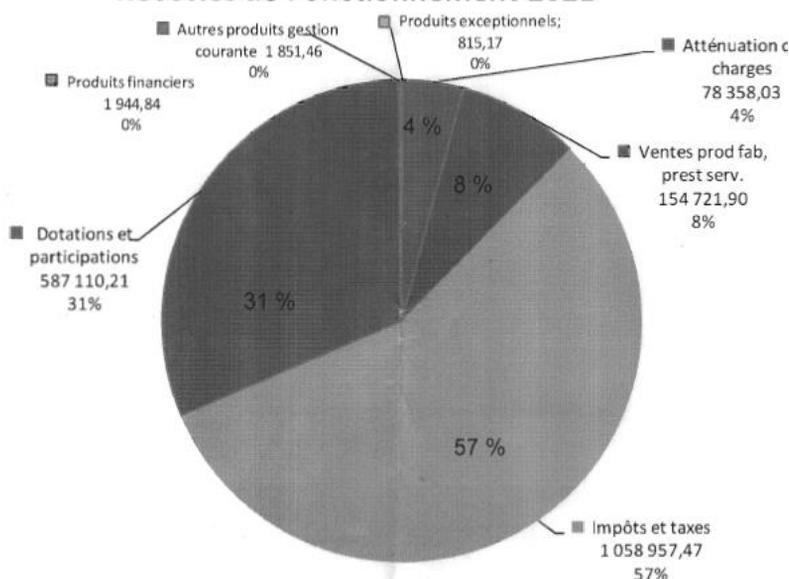
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement (135 558,45 €) sera repris intégralement à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »

Dépenses de Fonctionnement 2021



Recettes de Fonctionnement 2021



Total des Recettes de Fonctionnement en 2021 = 1 899 439.01€

INFORMATION ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants est un service très coûteux que la commune a mis en place.

Pour information il est proposé à tous les administrés mais surtout à ceux qui ne peuvent se déplacer en déchetterie.

Le tonnage ramassé est de plus en plus important, nous ne pouvons pas assurer plusieurs passages dans le mois.

Baucoup d'objets n'ont pas à être dans ces encombrants (exemple : vieux sac de ciment, « Placo », gravats, etc.). Nous précisons que nous sommes pratiquement une des seules communes à offrir cette prestation.

Afin que nous conservions ce service, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités. Merci beaucoup.

INFORMATION MOUSTIQUE TIGRE

Comment aménager mon lieu de vie pour limiter la prolifération du moustique tigre ?

J'adapte mes actions à mon environnement, je coche les lieux de ponte à neutraliser chez moi



VIDER

1 fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux dormantes, après la pluie

- Coupelles, cache-pots de fleurs
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers

RANGER

à l'abri de la pluie et/ou des irrigations

- Outils de jardinage
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles
- Pneumatiques
- Jouets d'enfants

ENTRETENIR

- Bassins d'agrément (mettre des poissons)
- Pompes de relevages
- Regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore)

CURER

pour faciliter les écoulements des eaux

- Siphons d'éviers et fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures
- Rigoles couvertes avec grilles
- Gouttières et pièges à sable, chéneaux, etc.

COUVRIR

de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers
- Tous réceptacles pluviaux
- Pots à réserve d'eau intégrée

JETER

à la poubelle ou en déchetterie

- Récipients inutilisés
- Encombrants

À RETENIR !

5 minutes d'action pour 3 semaines de tranquillité.

Ce moustique se déplace entre 30 et 150m autour de son lieu de naissance.

Pensez à vérifier sous les terrasses et toitures terrasses

Pour plus d'informations : www.occtanle.ars.sante.fr



INFORMATION PRÉFECTURE DU TARN : POSSESSION ARMES

La réglementation relative aux armes a évolué.

Un nouveau **S**ystème d'**I**nformation des **A**rmes (**SIA**) a été déployé et concerne tous les détenteurs d'armes, dont les chasseurs, nombreux dans notre département.

Les chasseurs doivent **obligatoirement** se créer un compte dans le nouveau **SIA** et ce avant le 1er juillet 2023, faute de quoi ils ne pourront conserver leurs droits à détenir des armes.

Ces informations ont été diffusées par la presse et les différentes fédérations.

Le pôle armes de la Préfecture du Tarn reste à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos administrés, pour toutes informations complémentaires, à la présente adresse de messagerie : pref-contactarmes@tarn.gouv.fr

Bureau de la Sécurité Intérieure

Pôle Armes

Place de la Préfecture 81013 ALBI CEDEX 09

Tél: 05 63 45 61 61

www.tarn.gouv.fr

Le document suivant est la reproduction intégrale la fiche technique éditée par les services de la Préfecture du Tarn

Nouveau système d'information sur les armes : qui doit d'ores-et-déjà créer son compte personnel dans le SIA ?

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022. La création d'un compte personnel dans le SIA leur est maintenant indispensable pour acquérir ou céder une arme. À défaut vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour créer votre compte. L'ensemble des détenteurs d'armes particuliers auront progressivement accès au SIA à compter de l'été 2022.

Le nouveau système français d'informations sur les armes (SIA) est **opérationnel depuis le 8 février 2022, date de son ouverture aux détenteurs d'armes chasseurs. Les autres catégories de détenteurs particuliers (licenciés de la fédération française de ball-trap, de ski (biathlon) et de tir sportif et collectionneurs) ainsi que les détenteurs d'armes non licenciés (anciens licenciés des fédérations de tir sportif, de ball-trap et de ski) pourront créer un compte à partir du second semestre 2022. Le Service central des armes et explosifs a en effet souhaité décaler l'ouverture à ces détenteurs afin que l'ensemble des acteurs (professionnels, armuriers, préfectures) s'approprient le nouveau système.**

Avant la fin de l'année 2022, les personnes mises en possession d'une arme suite à un héritage, pourront recourir à un dispositif spécifique mis en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes.

La création d'un compte personnel, une démarche simple

La création d'un compte personnel dans le SIA est rapide et accessible. Le détenteur peut le faire depuis chez lui en se connectant à l'espace détenteurs du SIA à l'adresse <https://sia.interieur.gouv.fr>

Un document d'aide à la création de compte est disponible dès la page d'accueil puis tout au long de la démarche. En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, le détenteur peut se faire aider dans les points d'accueil numériques qui existent dans toutes les préfectures.

Des permanences sont également organisées par ces dernières à raison d'au moins une journée par semaine. Les détenteurs d'armes pourront également trouver de l'aide auprès de leur fédération ou de leur armurier. Le SIA a été conçu en étroite collaboration avec les quatre grandes fédérations de détenteurs d'armes (chasse, tir, ball-trap et ski/biathlon) et les représentants des professionnels des armes.

À quoi va servir le compte personnel détenteur ?

Lorsqu'il crée son compte, le détenteur reçoit un numéro SIA. Ce numéro lui est personnel et le suivra tout au long de sa vie. Il communiquera ce numéro à son armurier à chaque fois qu'il s'y rendra.

Avant le 1^{er} juillet 2023, l'ouverture d'un compte est obligatoire seulement si le détenteur souhaite acquérir ou vendre une arme. Au-delà de cette date, il sera obligatoire de disposer d'un compte quelle que soit la démarche. Grâce à son numéro SIA, le détenteur sera identifié dans le système par les professionnels mais aussi par l'administration, qui pourra échanger directement avec lui par l'intermédiaire de son compte personnel.

Lorsqu'il ouvre son compte, le détenteur a directement accès à son « râtelier numérique », dans lequel il retrouve toutes les armes qu'il détient, en tout état de cause toutes les armes qu'il est censé détenir aux yeux de l'administration.

Il est possible que toutes les armes ne s'affichent. Il lui appartient alors de les enregistrer dans son râtelier. Le détenteur a 6 mois à compter de la date de création de son compte pour mettre à jour son râtelier, notamment en y ajoutant une nouvelle arme qui aurait dû y figurer ou en signalant des erreurs (ex : arme qui ne devrait pas figurer dans son râtelier car vendue, informations relatives à une ou plusieurs armes erronées...).

À partir de l'été 2022, le détenteur aura progressivement accès à l'ensemble des démarches administratives auparavant réalisées par lui par voie postale ou par l'armurier. Il pourra en effet valider l'acquisition d'une arme à feu, générer une carte européenne d'arme à feu, faire une demande d'autorisation ou encore faire une demande de carte de collectionneur. Le SIA entraîne des mesures de simplification administratives importantes pour l'utilisateur détenteur d'armes.

De quoi avez-vous besoin pour créer votre compte dans le SIA ?

La création d'un compte dans le système d'information sur les armes est aussi simple que la création d'un compte sur un site internet marchand par exemple. Néanmoins, s'agissant d'un compte nécessitant des informations personnelles et un certain nombre de documents permettant de justifier de son droit à détenir et acquérir des armes, **plusieurs documents justificatifs sont demandés au cours de la procédure. Il convient donc d'avoir à disposition ces documents dans un format numérique pour faciliter la création de son compte.**

Jusqu'à l'été 2022, seuls les détenteurs d'armes chasseurs ont la possibilité de créer leur le souhaitent ou s'ils doivent acheter ou vendre une arme. Ils doivent fournir une copie de leur permis de chasser, une copie de leur pièce d'identité et un justificatif de domicile.

La validation du permis de chasser peut également être jointe à ces documents mais n'est pas obligatoire pour créer un compte. La rubrique « aide » permet à tout moment d'obtenir des explications sur les informations à renseigner.

L'ensemble des acteurs du monde des armes connectés grâce au SIA

La création du nouveau système d'information sur les armes entraîne la suppression de tous les documents papiers qui étaient échangés jusqu'ici entre les armuriers, les préfectures et les détenteurs. **Tout au long de l'année 2022 et avant la fin du premier semestre 2023, toutes les procédures relatives à la détention d'armes seront progressivement informatisées et automatisées.**

Le SIA repose sur la mise en réseau de tous les acteurs du monde des armes. Lorsqu'un détenteur va acheter une arme chez son armurier, ce dernier saisira directement les informations dans le SIA et elles seront instantanément mises à disposition de la préfecture mais aussi du détenteur lui-même, et c'est là une des évolutions majeures. L'ancien système (AGRIPPA) était accessible aux seuls services de l'État. Le SIA est accessible à l'administration, mais aussi aux professionnels des armes (armuriers, importateurs) et aux détenteurs eux-mêmes, qui sont au cœur du dispositif.

Les finalités du SIA

La traçabilité – savoir à n'importe quel moment où se trouve une arme – est un objectif fort du système d'information sur les armes. Elle répond à un enjeu de sécurisation, qui veut que toute arme qui est fabriquée ou qui entre sur le territoire national soit enregistrée dans le SIA et n'en sorte que lorsqu'elle quitte le territoire ou est détruite.

Les finalités du SIA

La traçabilité – savoir à n'importe quel moment où se trouve une arme – est un objectif fort du système d'information sur les armes. Elle répond à un enjeu de sécurisation, qui veut que toute arme qui est fabriquée ou qui entre sur le territoire national soit enregistrée dans le SIA et n'en sorte que lorsqu'elle quitte le territoire ou est détruite.

Le SIA fiabilisera ainsi les données relatives aux détenteurs d'armes. Mais ce nouveau système est aussi une avancée remarquable en termes de modernisation de la politique publique de détention d'armes en France puisqu'il va entraîner des mesures de simplification administratives importantes et une dématérialisation totale des démarches administratives de détenteurs.

Les dates à retenir :

- **8 février 2022 : ouverture du SIA aux préfetures et aux détenteurs d'arme « chasseurs » en France métropolitaine, aux Antilles, à La Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon**
- **Juillet 2022 : Dématérialisation de la Carte européenne d'armes à feu (CAEF)**
- **Septembre 2022 : ouverture du SIA aux licenciés des fédérations de tir, ball-trap et ski-biathlon ainsi qu'aux anciens licenciés de ces fédérations**
- **Novembre 2022 : ouverture du module « armes héritées ou trouvées », ouverture aux fédérations et associations (de chasse, tir, ball-trap et ski) ainsi qu'à certains détenteurs métiers (polices municipales, sociétés de sécurité privée, SNCF et RATP).**
- **Janvier 2023 : ouverture du SIA aux collectionneurs, aux détenteurs mineurs, aux autres détenteurs métiers (musées, forains, etc) et déploiement du SIA dans l'ensemble des Outre-mer.**

La création d'un compte personnel avant le 1^{er} juillet 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

INFORMATION PRÉFECTURE DU TARN : IDENTITÉ

Pour les demandes de passeport ou de carte nationale d'identité, les trois conseils suivants permettent de faciliter votre démarche.

1 - LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE EST À PRIVILÉGIER

Une pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée peut être réalisée depuis le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Cette démarche est facultative mais elle offre une alternative au formulaire CERFA papier. **Le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.**

La pré-demande en ligne de passeport ou de CNI ne dispense pas de déposer personnellement la demande en mairie.

2 - LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DANS LA MAIRIE DE SON CHOIX

Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes.

Le demandeur doit récupérer son nouveau titre au même endroit. Lorsque ce dernier obtient un rendez-vous, il doit l'honorer et est invité à ne pas prendre plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.

Dans le Tarn, 18 communes peuvent recueillir les demandes de CNI et de passeports : Alban, Albi, Brassac, Carmaux, Castres, Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lacaune, Lavaur, Mazamet, Puylaurens, Réalmont, Saint-Juéry, Saint-Sulpice, Vabre, Valence d'Albi.

3 - LA COMPLÉTUDE DES DOSSIERS

Peu de documents sont demandés pour renouveler un titre, mais de nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Le demandeur doit présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande s'il a fait sa pré-demande en ligne :

- une CNI ou un passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- une photo d'identité de **moins de 6 mois et conforme** ;
- un justificatif de domicile (sauf s'il est utilisé Justif'adresse lors de la pré-demande en ligne) ; la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F14807> ;
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)
- pour la CNI, un timbre fiscal est nécessaire si la carte est remplacée pour perte ou vol (25€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Sinon, la CNI est gratuite.

À titre exceptionnel cette année, au vu de l'allongement des délais pour obtenir le renouvellement des cartes d'identité et des passeports :

pour les élèves ou étudiants devant prouver leur identité pour un examen et disposant d'un titre d'identité expiré depuis moins de 5 ans, la présentation de ce titre sera considérée comme valable ;

la même mesure s'applique pour le passage des épreuves du permis de conduire, la validation et la production du permis de conduire.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES D'ARTHÈS

Fin mai, les membres du Conseil Municipal Jeunes d'Arthès ont participé aux rencontres du Conseil Départemental des jeunes du Tarn sur le site de Cap'Découverte. Une mise en partage d'expériences avec d'autres jeunes élus et même des moins jeunes, très impliqués devenus aujourd'hui des responsables, des membres d'associations.

Une élue du premier conseil jeunes du Tarn de 1992 souligne : « Cela nous a appris les valeurs républicaines, la solidarité. Je me souviens d'une journée de collecte de déchets dans des chemins. Nous étions peut-être précurseurs en écologie ».

« On fête cette année les 30 ans du Conseil Départemental des jeunes. C'est l'un des plus anciens de France. Il compte 42 élus pour deux ans, représentant les 42 collèges tarnais. En trente ans, ce sont 600 collégiens qui se sont investis dans de multiples projets.

Il est important de faire confiance à sa jeunesse. Ce sont les citoyens engagés de demain. C'est pour cela que le Département donne les moyens financiers, pour qu'il réalise de belles actions. En trente ans, ils se sont intéressés à la vraie vie, que ce soit pour le climat, le handicap, le harcèlement. On veut évidemment continuer dans cette voie.» soulignait le président Christophe Ramon.

Aucun doute, de tous les échanges productifs et des rencontres vont émerger des idées pour faire vivre le CMJ arthésien à l'image des 4 participants. (inspiré de l'article la Dépêche du Tarn 22 05 22)



Photo : Morgane Lecou, Chloë Serres, Yohan Coden et Lilou Thomas

Chaque année, le musée du Saut du Tarn organise plusieurs événements afin de valoriser à la fois le site mais aussi l'histoire et le patrimoine de l'usine métallurgique et du Saut de Sabo. En 2022, plusieurs nouveautés sont au rendez-vous et deux d'entre elles devraient plus particulièrement intéresser les Arthésiens !

« Sabo le détour ! »

Balade guidée entre nature et industrie

Le musée du Saut du Tarn est au cœur de notre patrimoine industriel et naturel.

Les sites du Saut du Tarn et du Saut de Sabo sont liés et se confondent souvent.

Nous vous proposons cet été une balade guidée afin de mieux découvrir l'écrin du musée.

Comprendre pourquoi ce défilé rocheux du Saut de Sabo a tant inspiré les hommes de tous temps.

Comment ne pas être tenté de dompter cette force hydraulique considérable circulant dans le défilé ? Ce que firent les habitant(e)s dès le Moyen-âge pour alimenter les moulins et plus tard l'usine du Saut du Tarn pour faire fonctionner les machines...

Mais le Saut de Sabo est également un lieu fascinant où courent histoires et légendes...

Alors chaussez vos baskets et venez découvrir ces histoires autour d'une balade mêlant nature et industrie !

Tous les lundis du 18 juillet au 22 août.

Rendez-vous à 10 h 30 au musée

Tarif : 6 € Adulte / 2,50 € Enfant / Gratuit -10 ans

Tout public, Durée 1h30, Réservation obligatoire auprès du musée

« D'une centrale à l'autre ... sur le Saut de Sabo »

Dans le cadre de la Fête de l'Eau et de la Biodiversité, organisée par la ville de Saint-Juéry.

Nous vous invitons cette année à vivre un moment hors du commun autour de la centrale EDF et du musée.

Une traversée du Saut de Sabo en « slackline » (funambulisme sur sangle), avec une équipe qui n'a pas froid aux yeux !

Le groupe « L'Instant Baloche », bien connu dans le off de Pause Guitare, accompagnera cette performance et nous réglera avec leurs reprises du grand répertoire pop rock et parfois périlleusement variétoches. Émotions, frisson et bonne humeur garantis !

Samedi 3 septembre à 21 heures à la centrale EDF Saut de Sabo. Spectacle gratuit.



Un pratiquant de « slackline »

D'autres rendez-vous sont prévus cette année au musée :

- ❑ Exposition « Je Nous Eux Tout » de l'artiste Jason Glasser en collaboration avec le LATT, Centre d'art contemporain . Jusqu'au 15 novembre 2022
- ❑ Visite de la centrale EDF d'Ambialet : tous les mardis et jeudis du 7 juillet au 29 septembre, à 11h et 11h15 (sauf le 14 juillet) – Gratuit – Réservation obligatoire au musée
- ❑ Partir en livre, en partenariat avec les médiathèques du Grand Albigeois : mercredi 20 juillet de 14 h à 18 h – Gratuit
- ❑ RéfleXions : par la cie Iltopie – Spectacle poétique et musical sur les berges du Tarn, devant la centrale électrique d'Ambialet – Gratuit – jeudi 28 juillet à 21 h 15
- ❑ Visites de la centrale Saut de Sabo lors des Journées du Patrimoine : dimanche 18 septembre de 14 h à 17 h – Gratuit – Sur réservation
- ❑ Chorale « Le chœur des forges » : samedi 24 septembre à 16 h 30 – Gratuit
- ❑ Concert de Jason Glasser et Jérôme Lorichon lors du festival Riverrun : dimanche 2 octobre à 17 h – Gratuit
- ❑ Escape Game « Le Nautiko » : Dimanche 9 octobre de 13 h à 18 h – 5€ / participant - sur réservation
- ❑ Cluedo grandeur nature « C'est ki ka fait ca ? » : dimanche 16 octobre à 14 h 30 -5€/participant- sur réservation
- ❑ Stage « Crée ton clip vidéo au musée » : le mercredi 26 et jeudi 27 octobre, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 – 5 €/enfant – sur réservation

Retour attendu des festivités et de la convivialité. Venez nombreux !



Arthès
le 21 juin 2022
à partir de 18 h 30
Place François Mitterrand

Fête de la Musique
Ambiance musicale et chants

Au programme :
❖ Les perturbateurs (variétés)
❖ Les bricolos (variétés)
❖ Jazzphonie (chorale)
❖ Nervous Break Down (rock années 60-70)

Mairie d'Arthès
Restauration et buvette sur place



Fête Nationale
au Pont d'Arthès
Place Augustin Malroux
Feu d'artifice 13 juillet en soirée

Restauration et buvette

Mairie d'Arthès



Résultats du recensement 2022 :

La commune d'Arthès faisait partie du groupe des communes devant procéder au recensement 2021 ayant été reporté en 2022.

1171 adresses d'habitation, 42 adresses collectives,

1181 résidences principales et seulement 12 résidences secondaires, plus d'une soixantaine de logements vacants,

2503 bulletins individuels,

15 fiches de logement n'ont pas été enquêtés.

Bilan :

1277 logements d'habitation pour 2503 bulletins individuels

Vous pouvez visiter le site de l'INSEE qui publie et mets à jour les statistiques complètes sur la commune.

ÉTAT CIVIL 2021 *

NAISSANCES

ALBERTY ARCURI Noam

BLASZCZYK Ana

DUPRÉ Jules

MANDIRAC Gabin

MASSIÉ Livia

OSMOND Éthan

MARIAGES

FABRE Cindy et THOMAS Marie

LACAZE Paola et DAMMAN Camel

DÉCÈS

BELLIO Serge

BERRY Alain

BONNET Claude

CAMPMAS Jacqueline née VIGUIER

CHAUBARD Jean

DAUDÉ Agnès née BESSET

FAJON Bernard

GÉROMIN Ginette née CARRIÉ

JEAY Aline née BOYER

JULIEN Francine née CALMET

LAUR André

MAURIÈS Yvette née FONTAYNE

PISCEDDA Lucette née BÉRAL

TUZIK Ivan

ZAMPINI Marie-Christine née PROS

* Liste non exhaustive car publication soumise à autorisation des familles

HARMONIE SAINT-ÉLOI DE SAINT-JUÉRY ON PENSE DÉJÀ A LA RENTRÉE !

La saison 2021/2022 fut riche en événements pour l'Harmonie Saint-Éloi.

Suivant l'actualité, les musiciens de l'Harmonie en collaboration avec plusieurs chorales et orchestres amis, ont donné pas moins de sept concerts sur Saint-Juéry et les communes environnantes, célébrant Noël, fêtant l'arrivée du printemps, donnant deux concerts de gala ou participant activement à la Fête de la Musique.

Malgré les turbulences provoquées par la pandémie virale, hélas encore d'actualité, notre école de musique a pu dispenser ses cours à peu près normalement grâce au dévouement et à l'assiduité de nos professeurs bénévoles.

Le soleil, l'été et les vacances nous offrent une pause dans notre quotidien musical.

Mais le mois de septembre approche et la rentrée se profilant à l'horizon, il nous faut déjà penser, à la reprise de nos activités.

Notre orchestre reprendra ses répétitions dès le jeudi 8 septembre à 20h30 dans nos locaux de l'espace culturel de la gare à Saint-Juéry. Tous les musiciens amateurs (instruments à vent et percussions) qui souhaiteraient s'intégrer dans un groupe dynamique peuvent nous rejoindre dès le mois de septembre ; un très bon accueil leur sera réservé.

L'école de musique propose des cours sur des instruments à vent (flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba), et guitare, clavier et percussion. Nous accueillons les élèves à plusieurs niveaux : séances d'éveil musical pour les petits à partir de 3 ans, cours pour les jeunes scolarisés et cours pour adultes.

Les cours débiteront dans la semaine 39 entre le 26 septembre et le 1^{er} octobre selon les disciplines. Les inscriptions se feront les mercredis 7, 14 et 21 septembre dans nos locaux entre 14 heures et 18 heures.

En 2023, l'Harmonie Saint-Éloi fêtera son 170^e anniversaire, une programmation particulière sera proposée au public. Nous lançons un appel : nous serions reconnaissants aux personnes qui auraient des documents, programmes de concerts, photos ou tous objets en rapport avec l'Harmonie de bien vouloir nous les prêter pour quelques jours; ils vous seront intégralement restitués.

Contact : 07 83 35 96 59



Association Culturelle d'Arthès

30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2022

Salle des Loisirs

Confluences

Théâtre, Musique, Exposition peinture

Vendredi 30 septembre : Théâtre 20 h 30

« Debout sous l'orage » par la Compagnie Fabulax

Samedi 1^{er} octobre : Théâtre 20 h 30

Célébrons Molière !

« Le Malade imaginaire » par la Compagnie de l'Esquisse

Dimanche 2 octobre : Musique 15 h

« L'Estudiantina albigeoise »

**Exposition des œuvres de Monique Bonnafous & Christian Boube
Peintres amateurs**

Tous les spectacles sont gratuits pour les enfants jusqu'à 12 ans

Mardi 25 octobre à 15 h, Salle des Loisirs

Spectacle Jeunesse

« La Chanson quelle histoire »

par la Compagnie de l'Espante

Vendredi 26 novembre 20 h30 Salle des Loisirs

Grand Loto des Fleurs

Renseignements : 05 63 55 18 56/ 05 63 45 05 93

site : <http://acarthés.free.fr>

Par courriel : acarthés@free.fr

Association des Parents d'Élèves des écoles d'Arthès

Cette année scolaire 2021-2022 a été sous le signe de la reprise des manifestations. Après une période compliquée avec la COVID-19, pour les événements animés et chaleureux qui rassemblent, nous avons observé et partagé l'envie et l'engouement des enfants, des parents à vivre, à s'amuser.



À l'heure où nous écrivons, nous espérons les retrouver tous lors de la **fête des écoles** qui se déroulera, exceptionnellement cette année, le **vendredi 17 juin 2022** au soir.

Les classes de maternelle présenteront leur spectacle en premier, monté par les enseignants et Cécile DUCOMTE, intervenante en chant et musique auprès des écoles, nous terminerons par les primaires et leur projet comédie musicale monté par les enseignants de l'école, Grégory CHEMOUL pour la partie théâtre et Cécile DUCOMTE. Après un apéritif offert par la mairie et un repas, nous terminerons la soirée en musique.

À la fin de cette année, nous perdons deux membres du bureau, nous sommes alors et toujours à la recherche de nouveaux parents, de nouvelles aides et idées pour maintenir le dynamisme de cette association. Il est difficile pour nous de mener et organiser des événements de qualité avec peu de moyens humains...

Néanmoins voici le programme prévisionnel 2022-2023

À la rentrée, **courant septembre 2022**, nous serons présents au **forum des associations** de la commune prévu le samedi 17 septembre.

Par la suite, nous organiserons fin septembre notre assemblée générale qui est l'occasion pour de nouveaux parents de nous rejoindre. Les candidatures aux élections parents délégués de classe sont établies ce jour-là.

La veille des vacances d'automne, nous renouvellerons la **fête Halloween** qui avait très bien fonctionné l'année dernière.

La **vente de madeleines Bijou** a eu du succès, dans le courant de l'année scolaire nous en programmerons une autre.

En réflexion depuis 2 ans, nous allons enfin pouvoir mettre en place une **vente de châtaignes grillées sur le marché d'ARTHÈS**.

Nous conservons notre **vente de sapins** livrés début **décembre 2022**.

S'agissant du retour du **Loto des écoles**, normalement prévu **en janvier 2023** nous demeurons très frileux. S'il venait à ne pas se dérouler nous opterions pour une tombola.

Sur le même principe qu'Halloween, nous espérons pouvoir organiser notre **1^{ère} Fête Carnaval**, nous avons dû l'abandonner en 2022, à cause de la COVID-19. Nous avons préféré rester prudents.

Le 1^{er} vide-grenier en avril 2022 a eu un joli succès, nous pensons le maintenir sur quelques années à la même période afin de mesurer si cet événement fonctionne.

Et enfin la traditionnelle Fête des écoles marquant la fin de l'année scolaire se déroulera à nouveau le samedi au mois de juin 2023, en espérant pouvoir y apporter de la nouveauté.

Nos écoles, nos enfants ont toujours besoin de votre soutien. Si vous avez un peu de temps, quelques idées, l'envie de vous investir au niveau associatif alors sachez que vous serez les BIENVENU(E)S.

La participation du maximum de familles est essentielle.

Gymnastique Volontaire Seniors



Encore une saison réussie pour l'AGV Seniors !

Malgré les contraintes sanitaires du début de saison, quarante six licencié(e)s ont renouvelé leur confiance dans notre organisation permettant ainsi à l'association de continuer à exister.

Avec l'aide de nos deux animateurs spécialement formés, dans une ambiance chaleureuse et détendue, chacune et chacun a pu retrouver le plaisir de remobiliser son corps afin d'oublier les années, les douleurs et vivre mieux au quotidien.

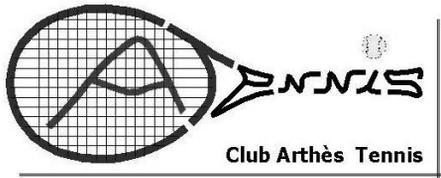
La forme et l'envie ont été au rendez-vous, preuve en est la forte participation à chaque séance.

Notre saison se terminera fin juin, mais une nouvelle débutera en septembre.

Notre association est ouverte à toutes les personnes qui ont à cœur de retrouver la forme ou de la maintenir. N'hésitez plus, un essai gratuit de « 2 séances découverte » vous sera offert.

Pour plus de renseignement, contactez-nous, pour vous répondre :

Nadine la présidente au 05 63 55 01 79 ou Michèle la secrétaire au 06 71 75 75 73



La reprise des activités s'est faite très progressivement.

Des compétitions ont été mises en place par le Comité départemental de tennis du Tarn. Il n'y a pas eu autant d'engagements d'équipe que par le passé.

Cours et entraînements rassemblent une grosse vingtaine de participants. Un peu comme dans toutes les disciplines les effectifs ont baissé.

Notre équipe de jeunes, Erwan, Karl, Roméo, Jules et Victor, engagée dans la coupe du Tarn Jeunes 17-18 ans dans une poule de 4 avec Réalmont, Gaillac et Carmaux est actuellement en troisième place. Il reste une rencontre à faire !

L'autre équipe, adulte cette fois, engagée dans le Challenge Doubles du Tarn en plus de 35 ans a terminé toutes ses rencontres à la troisième place de la poule unique. Des matchs auraient pu tourner en notre faveur après de belles séquences. La place qualificative pour une finale nous échappe cette année.

Tous les adhérents apprécient fortement l'utilisation de la salle de sports dont la toiture, les sanitaires ont été refaits. Il semble même que le nouveau plafond joue un rôle au niveau thermique et acoustique. Bel été à tous.

Arthès Rando Loisirs



Dimanche 1er mai 2022, l'association Arthès Rando Loisirs organisait sur ses terres une rando sur « le chemin des Hauts d'Arthès » en faveur de la fondation la Chaîne de l'Espoir.

65 donateurs dont 50 marcheurs ont permis de collecter plus de 500 €. Belle ambiance fraternelle et solidaire pour soutenir ces actions chirurgicales, médicales, d'hébergement de convalescence en famille d'accueil à des enfants du monde souffrant de pathologies importantes.

« Il n'y a pas de petit geste, toute implication est considérable pour l'enfant soutenu, son retour à l'école sera possible ». Un très grand merci à tous les participants.



L'activité marche est conseillée pour consolider le bien-être physique (le souffle, le muscle, l'équilibre, l'endurance, ...) mais aussi pour être bien dans sa tête. C'est une activité à pratiquer le plus régulièrement possible !

Votre médecin vous conseille de marcher, un peu chaque jour, sur du « plat » de préférence alors rejoignez la route vieille de Carmaux, empruntez la passerelle sur le Riols et déambulez tranquillement au long des différents parcours de la plaine de Lescure. Vous y trouverez du plaisir !

Les adhérents d'ARL sont invités à randonner sur des parcours variés dans les environs (programme trimestriel). Les regroupements d'avant départ se font sur le parking François Mitterrand, le covoiturage est de rigueur dans le respect des consignes sanitaires.

À l'automne 2022, les bénévoles d'ARL poursuivront l'aménagement d'un point délicat sur le ruisseau de Sarlan. À terme plus de gué à traverser, chaque pratiquant, en hiver surtout, pourra combiner à son goût, des portions de parcours selon son humeur du moment, il pourra traverser sans risque de se mouiller les pieds !

En préparation le calendrier des sorties pour la fin de l'année , organisation d'Octobre Rose (8 octobre) et Téléthon 2022 début décembre.

ARL vous souhaite un bel été et vous dit à bientôt sur les chemins !

Pour tout renseignement ou question, écrire à : arl@sfr.fr

FERMETURES POUR CONGÉS ÉTÉ 2022

DOCTEUR

Tél : 05 63 55 10 31

FAJON Simon

du 23 juillet au 20 août 2022

PHARMACIE

Tél : 05 63 55 10 53

GAUSSERAND P.& S.

du 1^{er} au 15 août 2022

INFIRMIÈRES

Tél : 06 64 64 63 16

GAUCHER Rosine

pas de fermeture

Tél : 05 63 45 43 85

BARIL Gaëlle

pas de fermeture

Tél : 07 68 44 52 12

BADUEL Laure

pas de fermeture

CHIROPRACTEUR

Tél : 05 63 60 63 53

BERMOND Tiffany

pas de fermeture

KINÉSITHÉRAPEUTES

Tél : 05 63 55 14 44

VIDAL Alain, GUIRAUD Élodie
MANDIRAC Matthieu

pas de fermeture

OSTÉOPATHES

Tél : 06 85 55 20 65

Jean-Rémi BERTRAC
Charlotte GAUTHIER

pas de fermeture

Tél : 06 78 11 48 98

Clémence FAJON (sur RDV)

pas de fermeture

du 1^{er} août au 13 août 2022

BOULANGERIES

Tél : 05 63 55 01 85

CORDURIÈS Sylvain

pas de fermeture

Tél : 05 63 55 68 97

L'ARTHÉSIENNE Boulangerie

du 8 août au 28 août 2022

COIFFEURS

Tél : 05 63 45 98 12

AMBIANCE COIFFURE

non communiqué

Tél : 05 63 55 17 14

COIFFURE OLGA

du 1^{er} août au 15 août 2022

Tél : 05 63 45 02 90

YANNICK

pas de fermeture

Tél : 05 63 49 07 41

PASCAL ROBAK

du 16 au 20 août 2022 inclus

PRESSE

Tél : 05 63 55 13 51

FABRE Jérôme

du 1^{er} août au 15 août 2022 inclus

ATELIER COUTURE

Tél : 06 79 30 31 15

CAREL Cécile

du 14 au 4 septembre 2022

TOILETTAGE CANIN

Tél : 05 63 60 44 05

HAPPY DOG

pas de fermeture

PIZZA

Tél : 05 63 60 07 00

FEED PIZZAS

pas de fermeture

LA RÔTISSOIRE

Tél : 06.30.86.35.74

LIGNON Joël

pas de fermeture

INSTITUT DE BEAUTÉ

Tél : 05 63 60 01 87

BEAUTY DAY

pas de fermeture

BISTROT – CAVE à VINS

Tél : 06 49 11 02 25

LES VINOTIERS

pas de fermeture

SERVICES DISPONIBLES DANS VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE :

• COURRIER ET COLIS

- Vente de timbre-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-poster » et d'emballages Colissimo
- Fourniture d'autres produits courrier / Colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et prêt à poster de réexpédition)

• SERVICES FINANCIERS (Dépannage)

- Retrait d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de **350 euros**, (tous les 7 jours) sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de compte (chéquier, carte bancaire...)
- Paiement de mandat cash, dans la limite de **350 euros** par opération
- Transmission au bureau de poste pour traitement selon les règles en vigueur :
 - des versements d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de 350 euros, par période de 7 jours glissants
 - des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 350 euros (délai 3 jours)
 - des procurations liées aux services financiers
 - des demandes de services liées au CCP.



Agence Postale Communale d'Arthès

Rue Adrien Fourès 81160 ARTHÈS

Tel : 05 63 45 76 31.

Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 12 h et du mardi au vendredi de 10 h à 12 h

Pour information

Durant la période de fermeture pour congés, vous devrez retirer vos colissimos ou lettres recommandées au bureau de poste de SAINT-JUÉRY.

Attention : le bureau où vous pouvez retirer vos colissimos ou lettres recommandées est inscrit sur votre avis de passage.

BUREAU DE POSTE LE PLUS PROCHE :

SAINT-JUÉRY
Tél : 05 65 99 21 91

Du lundi au vendredi :
de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Le samedi de 9 h 00 à 12 h

BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE SECONDE PRÉSENTATION DE VOS LETTRES RECOMMANDÉES

Appelez le 36.31* jusqu'à 19 h en semaine
et jusqu'à 12 h le samedi
Votre facteur vous remettra votre lettre recommandée
à votre domicile.
* Impérativement le jour du dépôt de l'avis de passage
dans votre boîte à lettres.

Réservez quand vous voulez ! Pour l'heure que vous voulez !

Suite à la réunion d'information du 2 juin 2022 à la salle Georges Albinet, il nous semble utile de reproduire dans ce numéro 83 de la Voix du Couderc cet article quelque peu modifié. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Depuis le début de l'automne, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a fait évoluer son offre de transport à la demande (TAD).

Une nouvelle solution souple, flexible et personnalisée, permet de choisir son point de prise en charge de départ et d'arrivée et, l'horaire parmi les solutions proposées.

Vous réservez et un véhicule passe vous chercher au lieu de prise en charge et à l'horaire choisi.

Un service accessible à tous du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h 30, toute l'année !

Cinq zones partagent le territoire de la C2A (4 « zones satellites » et la zone centre ALBI). Arthès est inclus dans la zone 2. Voir nouveau document page suivante, extrait du plan du transport à la demande avec la distinction point de prise en charge et point d'arrivée.

Vous pouvez vous déplacer d'un point de prise en charge vers un point destination à l'intérieur d'une zone ou bien vers la zone Albi.

Comment réserver votre voyage TAD (Transport À la Demande) ?

1 - Pour une première utilisation, je m'inscris au service :

- en téléchargeant l'application **TAD LibeA** sur Android ou Apple,
- sur le site internet **tad.libea-mobilites.fr**,
- par téléphone **05.63.76.06.16** du lundi au vendredi de **8 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h 30**.

2 - Je renseigne les informations nécessaires à l'enregistrement de mon trajet

3 - L'application ou l'opérateur me propose plusieurs trajets, j'en choisis un :

- l'application m'indique le chemin et le temps de marche,
- je reçois un message de confirmation de réservation.

4 - Je peux réserver au plus tard 30 minutes avant mon départ, il est préférable tout de même pour les trajets connus d'avance de s'y prendre au plus tôt pour avoir le maximum de propositions d'horaires :

- jusqu'à 20 déplacements par mois,
- au plus tôt 2 semaines à l'avance,
- pour des trajets supérieurs à 2 km (Déplacement possible vers le marché du jeudi à Saint-Juéry)

5 - Le jour de mon trajet, je reçois une notification 30 minutes avant l'heure de prise en charge. Je peux éventuellement suivre l'arrivée de mon véhicule depuis l'application sur mon téléphone portable.

6 - À la montée dans le véhicule :

- j'achète mon titre de transport (disposer de l'appoint) ou bien je valide mon M-Ticket et présente mon smartphone au conducteur.

Pendant le voyage, je vois la progression de mon trajet sur l'application. Arrivé à destination, je peux évaluer mon trajet sur l'application.

À NOTER :

À certaines heures, si un arrêt (poteau) TAD est desservi par une ligne régulière, il ne sera pas accessible en réservation TAD

- ARRÊT DE PRISE EN CHARGE
- ARRÊT DE DESTINATION
- ◎ ARRÊT DE PRISE EN CHARGE ET DE DESTINATION



TRANSPORT A LA DEMANDE pour les habitants d'Arthès



PLAN DES IMPLANTATIONS DES « POTEAUX TAD » SUR LA COMMUNE D'ARTHÈS ET DESTINATIONS

Bien utile, le calendrier des collectes jusqu'à la fin de l'année !



CALENDRIER DES COLLECTES 2022 ARTHÈS

Présentez votre conteneur sur le trottoir en bordure de route, poignée côté route.
Sortez vos bacs la veille de la collecte, à partir de 20h.



LUNDI

Collecte des déchets résiduels (sacs fermés dans le bac) toutes les semaines.



JEUDI

Collecte sélective (en vrac dans le bac) une semaine sur deux.

Janvier							Février							Mars							Avril						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						1 2		1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6							1 2 3
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24	25	26	27	28	29	30	28							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
31																											
Mai							Juin							Juillet							Août						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						1		1	2	3	4	5						1 2 3		1	2	3	4	5	6 7		
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				
30	31																										
Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						1 2 3 4						1 2		1	2	3	4	5 6							1 2 3 4		
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
							31																				

JOURS FÉRIÉS : pas de collecte

Un doute, une question ? Un bac trop petit, trop grand ou abîmé ? Besoin d'un composteur ?

Contactez le service Gestion des déchets :
05 63 76 06 07 ou collecte.selective@grand-albigeois.fr



Souvenirs d'une belle journée en pleine nature le 24 mai 2022

À l'initiative des enseignants du groupe scolaire, avec l'appui des élus, des membres de l'association Arthès Rando Loisirs et de parents d'élèves, une promenade pour tous a été organisée le mardi 24 mai sur le chemin des Hauts d'Arthès.

3 circuits avaient été retenus (5, 8 et 11 km), compatibles avec les capacités physiques des groupes.

Après des départs échelonnés, vers 12 heures 30, les 5 groupes se sont retrouvés pour un grand pique-nique.

Quel plaisir d'ouvrir son petit sac à dos, crânement transporté le long du parcours, garni de mets préparés en grande concertation avec maman ou papa !

Tu veux goûter ? Apprentissage du partage, de la responsabilité, écoute et observation de la nature, respect de la propreté des chemins et créativité pour les plus grands, autant de petits moments d'éducation pour la vie en groupe.

Une activité qui ne demande qu'à être reconduite pour 2023.



CP



CE1



CE2



Site de
pique-nique



CM1



CM2